

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1278

30 mai 2013

### SOMMAIRE

achoo .....	61336	Mainbeach S.A. ....	61338
Aljo Property S.A. ....	61332	Marriott International Holding Company B.V. ....	61299
ALUBRA S.à r.l. Luxembourg .....	61332	Marriott RHG Acquisition B.V. ....	61309
Arawak Investments S.A. ....	61331	Pacuka S.C.I. ....	61334
ArcelorMittal Luxembourg .....	61326	Palco Invest S.A. ....	61339
A-R Retail Centers S.à r.l. ....	61316	Paryseine (Lux 1) S.à r.l. ....	61336
AxoGlia Therapeutics S.A. ....	61331	Patrinvest .....	61337
Bohemia Interactive Publishing S.à r.l. ...	61299	Peak Holdings S.à r.l. ....	61334
Conférence Générale de la Jeunesse Lu- xembourgeoise Association sans but Lu- cratif .....	61311	Polaris Capital Management S.à r.l. ....	61321
Dinas Invest & Finance Corp S.A. ....	61329	Qatar Holding Luxembourg .....	61327
ECAT S.à r.l. ....	61330	Rasmala Palestine Equity Fund .....	61326
Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l. ....	61329	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l. .....	61326
Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l. ....	61328	RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. ....	61327
European Retail Venture II S.A. ....	61328	Rom7 S.A. ....	61328
Expedition Worldwild S.à r.l. ....	61331	Saturno S.A. ....	61338
FastFrate Luxco Sàrl .....	61331	SCP I Holdings (Lux) S.à r.l. ....	61338
Fintech Cable Holdings S.à r.l. ....	61330	Self-Service Supermarket S.à r.l. ....	61337
first-proof S.à r.l. ....	61325	Shire Luxembourg S.à r.l. ....	61310
Garibaldi GP S.à r.l. ....	61333	Silverside Shipping S.A. ....	61325
Goldenstorm S.A. ....	61298	S.Invest S.A., SPF .....	61344
HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l. ....	61321	Staples Canada Luxco S.à r.l. ....	61310
HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l. ....	61317	S.u.P. Leo SICAV-FIS .....	61321
IPG Prime Logistics B S.à r.l. ....	61325	S.u.P. Libra SICAV-FIS .....	61317
KKR Retail Partners S.à r.l. ....	61310	Teck Luxembourg Sàrl .....	61317
KKR Retail Partners Topco S.à r.l. ....	61310	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR .....	61340
"Kuggor" .....	61327	Trinacria Italia S.à r.l. ....	61298
LCE Allemagne 5 S.à r.l. ....	61316	YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF .....	61333
L&C LuxHoldCo Poland S.à r.l. ....	61336		
LMZ Entertainment S.A. ....	61333		
Look S.à r.l. ....	61339		
LU-CIX Management .....	61332		

**Trinacria Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 55, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 101.647.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «TRINACRIA ITALIA SARL», ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 55, rue Glesener

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 101.647,

tenu en date du 11 mars 2013, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 13 mars 2013, sous le référence DIE/2013/3283,

que Monsieur Francesco AVANZATO, né le 23 mars 1944 à Palermo (I), demeurant à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville, associé unique de la société prédite a vendu avec effet immédiat 90 parts sociales aux personnes suivantes:

1) Monsieur Pietro ROMEO, serveur, né le 1<sup>er</sup> août 1992 à Termini Imerese (I), demeurant à L-1458 Luxembourg, 2, rue de l'Eglise (40 parts)

2) Monsieur François ERRIGO, chauffeur, né le 3 mars 1965 à Moyeuvre Grande (F), demeurant à F-57330 Hettange Grande (F), 17, Faubourg Rastenne (50 parts)

La répartition des parts est maintenant la suivante:

Monsieur François ERRIGO .....	50 parts
Monsieur Pietro ROMEO .....	40 parts
Monsieur Francesco AVANZATO .....	10 parts
Total: .....	100 parts

Ettelbruck, le 4 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2013044083/28.

(130053210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

**Goldenstorm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société à Clervaux, le mercredi 07 novembre 2012 à 13H00.

1. Démission d'un administrateur:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur José FALLEAU, adresse privée ou professionnelle, 24, Gruuss Stroos à L-9991 Weiswampach de son poste d'administrateur.

2. Révocation des administrateurs:

L'Assemblée décide par la suite à la révocation des deux administrateurs. A savoir:

- Monsieur Yves PASTUSZYNSKI, adresse privée ou professionnelle, 11, rue Robert Flament à B-7950 Chièvres;
- Monsieur Laurent PETERS, adresse privée ou professionnelle, 59, rue Thier Oulet à B-4480 Engies.

3. Nomination de nouveaux administrateurs:

Par la suite, l'ensemble des membres qui constitue l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Deniz AK, né le 24 mars 1979 à Saint Nicolas, Belgique, domicilié 42/2 rue des Héros à B-4431 Loncin qui l'accepte;

- Madame Gaye KAYHAN, né le 24 décembre 1960 à Kars, Turquie, domiciliée 4/A boulevard Frère Orban à B-4000 Liège qui l'accepte;

Monsieur Vincent AK, né le 10 mars 1977 à Huy, Belgique, domicilié 4/A boulevard Frère Orban à B-4000 Liège qui l'accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h00 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Référence de publication: 2013048639/26.

(130059122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Marriott International Holding Company B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.077.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 mars 2013*

En date du 15 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Paul Harrison, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Pankaj Birla, né le 9 avril 1967 à Siliguri (WB), Inde, résidant à Owlwood, Burleigh Lane, Ascot, SL58PF, Royaume-Uni, avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Satyajit Anand

Monsieur Pankaj Birla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Marriott RHG Acquisition B.V./S.à r.l.

Référence de publication: 2013046263/27.

(130056631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Bohemia Interactive Publishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.352.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bohemia Interactive S.à r.l., in the process of being registered with the Registre de Commerce in Luxembourg, with registered office at 6, route de Trèves, Building B, L-2633 Senningerberg, here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on 7 March 2013,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bohemia Interactive Publishing S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the

case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the exploitation of an online store for computer games, as well as the provision of all related services and consulting.

3.2. The Company can acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (*inter vivos*) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time *ad nutum* (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

### **Art. 15. Statutory / External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Bohemia Interactive S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for all TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Are appointed managers of the company for an indefinite period of time:
  - Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing at 26, rue des Près, L-8147 Bridel.
2. The registered office of the Company is established at 6, route de Trèves, Building B, L-2633 Senningerberg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Bohemia Interactive S.à r.l., registration auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg en cours, ayant son siège social à 6, route de Trèves, Batiment B, L-2633 Senningerberg, ici représentée par M. Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bohemia Interactive Publishing S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est l'exploitation d'un commerce de vente des jeux informatiques en ligne sur Internet incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant.

3.2. La Société pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation

écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Bohemia Interactive S.à r.l., prénommée et telle que représentée ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) PARTS SOCIALES ORDINAIRES, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, et de les libérer entièrement par un paiement en espèces de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant à 26, rue des Prés, L-8147 Bridel.
2. Le siège social de la Société est établi à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013. LAC/2013/14964. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044280/567.

(130054550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

## **Marriott RHG Acquisition B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,45.**

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.245.

### *Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 mars 2013*

En date du 15 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Paul Harrison, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Pankaj Birla, né le 9 avril 1967 à Siliguri (WB), Inde, résidant à Owlwood, Burleigh Lane, Ascot, SL58PF, avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Mr. Philippe Van den Avenne

Mr. Mark Bole

Mr. Pieter-Jan Van der Meer

*Gérants de classe B:*

Mr. Reiner Sachau

Mr. Satyajit Anand

Mr. Pankaj Birla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

RHG Investments L.L.C.

Référence de publication: 2013046264/27.

(130056632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**KKR Retail Partners Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KKR Retail Partners S.à r.l.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046213/11.

(130056080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Staples Canada Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 270.702,90.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.862.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet le 5 avril 2013 que Staples Canada, Inc., associé de la Société, a transféré deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-trois (299,943) parts sociales ordinaires détenues dans la Société et vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt (25,780) parts sociales obligatoirement rachetables détenues dans la Société à Staples International B.V., une société ayant son siège social à Hoogoorddreef 62, 1101 BE, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas et enregistrée au Kamer van Koophandel d'Amsterdam sous le numéro 33010634.

Staples Canada, Inc. ne détient désormais plus de parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046407/16.

(130056297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013046403/13.

(130056367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

## **CGJL ASBL, Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise Association sans but Lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 737.

### **Chapitre I<sup>er</sup>. La conférence générale de la jeunesse du Luxembourg.**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme juridique.** La Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg (ci-après dénommée CGJL) est constituée sous la forme d'une association sans but lucratif (a.s.b.l.).

Elle remplit ses fonctions et exerce ses activités conformément à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et aux dispositions des présents statuts.

**Art. 2. Dénomination.** L'association porte la dénomination de «Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg» en abrégé «CGJL». La traduction officielle en luxembourgeois est: «D'Jugendkonferenz».

**Art. 3. Siège social.** La CGJL a son siège social dans la commune de la Ville de Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La durée de l'association est illimitée.

### **Chapitre II. Objet et Missions**

**Art. 5. Objet social.** L'objet de la CGJL est de constituer l'organe représentatif de la jeunesse et des mouvements de jeunesse du Luxembourg.

**Art. 6. Missions.** Les missions de la CGJL sont:

- d'assumer le rôle d'interlocuteur privilégié des mouvements de jeunesse et de défendre les intérêts des jeunes au sein de toutes les instances mises en place par les pouvoirs politiques;
- de représenter les mouvements de jeunesse et les jeunes au niveau national et international;
- de coordonner des actions communes des mouvements de jeunesse;
- d'informer et de sensibiliser les jeunes sur des sujets sociétaux et politiques;
- de favoriser la participation des jeunes aux débats et décisions importantes au sein de la société par une formation politique adéquate et par la création des espaces de rencontre nécessaires.

### **Chapitre III. Membres de la CGJL**

**Art. 7. Catégorisation des membres associés.** Les mouvements regroupés dans la CGJL qui constituent les membres associés sont répartis dans quatre groupes, selon leur objet social:

1. mouvements politiques
2. mouvements syndicaux
3. mouvements des Scouts et Guides
4. mouvements socioculturels, socioéducatifs et de loisirs

**Art. 8. Nombre des membres associés.** Le nombre des membres associés est illimité. Il ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 9. Membres effectifs.** Le mouvement qui remplit toutes les conditions d'admission peut se voir conférer le statut de membre effectif de la CGJL.

Peut être membre effectif de la CGJL, un mouvement luxembourgeois de jeunesse qui remplit les conditions suivantes:

1. le mouvement regroupe majoritairement des jeunes de moins de 35 ans;
2. le mouvement a au moins 100 membres;
3. le mouvement a un caractère national;
4. l'objet du mouvement inclut la promotion des intérêts des jeunes;
5. le mouvement a des activités effectives dans le cadre de son objet social;
6. le mouvement accepte les présents statuts;
7. le mouvement s'acquitte du montant minimal de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Le statut de membre effectif donne droit au mouvement de participer à tous les travaux de la CGJL, d'émettre des votes et de présenter une candidature aux élections du bureau exécutif de la CGJL.

**Art. 10. Membres observateurs.** Le mouvement qui ne remplit pas toutes les conditions d'admission peut être admis avec statut d'observateur sans droit de vote.

Le statut de membre observateur donne droit aux délégués du mouvement de participer à tous les travaux de la CGJL.

**Art. 11. Membres honoraires.** Peut être membre honoraire de la CGJL toute personne physique ou morale qui adhère à l'objet pré-mentionné et qui paie la cotisation fixée par l'AG pour les membres honoraires.

Les membres honoraires cotisants de l'association n'ont pas le droit de vote lors de l'assemblée générale et ne participent pas aux travaux de la CGJL.

**Art. 12. Procédure d'admission.** Une demande d'adhésion est à adresser par écrit au bureau exécutif de la CGJL. Le bureau transmet toutes les demandes à la prochaine assemblée générale.

Le bureau peut provisoirement accorder le statut de membre observateur et de membre honoraire au mouvement demandeur respectivement à la personne physique demandeuse.

L'admission définitive est toujours accordée par l'assemblée générale suite à un vote.

**Art. 13. Cotisation.** Les différentes cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale. Pour les membres honoraires, l'assemblée générale établit une cotisation minimale.

Le taux maximal de la cotisation à l'exception de celle des membres honoraires ne peut être supérieur à cent euros (100 €).

**Art. 14. Perte du droit de vote.** Un membre effectif perd son droit de vote en cas de non-paiement de la cotisation de l'année sociale passée.

**Art. 15. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre se perd:

- par non-paiement de la cotisation annuelle durant deux années consécutives;
- par la démission écrite, envoyée au bureau exécutif;
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour motifs graves, comme le non-respect des statuts et des agissements contre les intérêts de la CGJL.

**Art. 16. Exclusion d'un membre par l'assemblée générale.** La demande d'exclusion doit être introduite par le bureau exécutif de la CGJL. La décision d'introduire la demande est prise à la majorité simple des voix émises. Ce vote doit être mentionné sur l'ordre du jour de la séance du bureau exécutif. La demande doit être motivée.

L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité renforcée des deux tiers des voix émises. Les absentions et les bulletins nuls ou blancs ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le vote sur l'exclusion doit figurer sur l'ordre du jour de l'assemblée.

L'exclusion doit être notifiée à l'intéressé par lettre recommandée. Elle doit être motivée.

#### Chapitre IV. Organisation de la CGJL

**Art. 17. Niveaux d'organisation.** Les niveaux d'organisation de la CGJL sont:

- A. le bureau exécutif (ci-après dénommé BE)
- B. l'assemblée générale (ci-après dénommée AG)

##### A. Le bureau exécutif

**Art. 18. Mission du BE.** La mission du BE est l'administration de la CGJL.

**Art. 19. Compétences et Responsabilités du BE.** Le BE peut décider de toute affaire intéressant l'association (dont notamment la gestion du personnel), à l'exception de celles réservées à l'AG par les statuts ou par la loi.

Le BE convoque les assemblées générales et en arrête l'ordre du jour.

Le BE peut constituer une ou des commissions de travail pour tout projet envisagé, à réaliser ou à débattre et/ou pour tout thème d'actualité et selon les conditions établies par lui-même. Toute commission de travail désigne un rapporteur parmi ses membres qui fait état des travaux au BE.

Le BE peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à une ou à plusieurs personnes, délégué d'un mouvement membre ou non.

La CGJL est engagée valablement par la signature de deux membres du BE dont celle du président ou de celui qui le remplace.

Le BE représente la CGJL dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

**Art. 20. Composition du BE.** Le BE est composé de 20 membres au maximum répartis entre quatre groupes comme suit:

- Groupe 1 (mouvements politiques): 5 membres au plus;
- Groupe 2 (mouvements syndicaux): 3 membres au plus;

- Groupe 3 (mouvements des Scouts et Guides): 3 membres au plus;
- Groupe 4 (mouvements socioculturels, socioéducatifs et de loisirs): 9 membres au plus.

**Art. 21. Nomination des membres du BE.** Les membres du BE sont nommés par l'AG parmi les membres effectifs de l'association.

Au cas, où il y aurait un nombre égal ou inférieur de candidatures aux mandats au sein d'un groupe, les candidats sont considérés d'office comme élus. Est exclue de cette disposition, l'élection du président.

Au cas, où il y aurait plus de candidatures que de mandats au sein d'un groupe, chaque candidat doit être élu par l'AG à la majorité simple des voix émises.

**Art. 22. Élection du président.** Le président est élu à titre personnel par les membres effectifs de la CGJL lors de l'AG sur proposition d'un mouvement membre effectif.

Il ne peut être âgé de plus que 35 ans le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

**Art. 23. Durée du mandat.** La durée du mandat au sein du BE est de deux ans. Le mandat est renouvelable.

**Art. 24. Distribution des fonctions au sein du BE.** Lors de la première réunion du BE nouvellement constitué, les membres du BE choisissent en leur sein un secrétaire général, un trésorier et un vice-président en respectant le fait qu'aucun groupe ne soit titulaire de plus que d'une de ces trois fonctions.

**Art. 25. Attributions au sein du BE.** Le président est responsable de la gestion des affaires courantes de la CGJL. Notamment il:

- est responsable des relations avec le personnel de la CGJL;
- convoque, dirige et anime les réunions du BE;
- coordonne l'action des membres du BE;
- représente la CGJL au niveau national et international.

Le vice-président remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci.

Le secrétaire général est responsable des tâches administratives au sein de la CGJL. Notamment il:

- envoie les invitations, rédige les rapports des réunions du BE et est responsable de la correspondance;
- est tenu de se conformer aux instructions qui lui sont données par le président.

Le trésorier gère les opérations financières de la CGJL. Notamment il:

- s'occupe de la comptabilité et établit le budget annuel;
- présente à l'assemblée générale le bilan annuel.

Les membres du BE sont assistés dans l'exécution de leurs fonctions par le personnel de la CGJL.

**Art. 26. Vacance d'un mandat au sein du BE.** En cas de vacance d'un mandat au sein du BE par perte de qualité de membre, par démission du mouvement du BE ou par révocation par l'AG, le mandat reste vacant et n'est plus pris en compte pour le calcul du quorum.

Si plus d'un tiers des mandats du BE occupés lors des dernières élections par l'AG sont vacants, les autres membres du BE doivent organiser une AG extraordinaire dans les trois mois suivant la vacance du dernier mandat (celui qui porte la proportion des mandats vacants à un tiers). Les mouvements membres effectifs sans mandat au BE peuvent alors poser leur candidature pour les mandats libérés et l'AG nomme ou élit de nouveaux membres au BE, selon les dispositions établies sous les articles 20 et 21 des présents statuts.

En cas de vacance du poste du président, le mandat doit être mis à l'élection. Jusqu'à l'élection du nouveau président, le vice-président gère les affaires courantes de la CGJL. Une AG extraordinaire doit être organisée dans les trois mois après vacance du poste de président. L'AG élit alors un remplaçant qui achève le mandat en cours.

**Art. 27. Vacance d'une fonction au sein du BE.** En cas de vacance d'une fonction (vice-président, secrétaire général ou trésorier) au sein du BE par perte de qualité de membre, par démission du mouvement du BE, ou par révocation du mouvement par l'AG, les membres du BE choisissent en leur sein un remplaçant en respectant, si possible, qu'aucun groupe ne soit titulaire de plus que d'une fonction.

**Art. 28. Délégué et Délégué suppléant.** Les mouvements membres du BE sont titulaires de leur mandat et se font représenter par un délégué, personne physique.

Chaque mouvement ne peut être représenté au BE que par un délégué et un seul. Chaque mouvement peut désigner un délégué suppléant qui remplace le délégué en cas d'absence de celui-ci.

Un délégué ou délégué suppléant du BE ne peut être âgé de plus de 35 ans le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Quand un délégué démissionne ou est révoqué par son mouvement, le mouvement dont il émane désigne son remplaçant.

**Art. 29. Révocation d'un membre du BE.** L'AG peut révoquer chaque membre du BE en tout temps par une majorité des deux tiers des voix émises. La révocation doit être inscrite sur l'ordre du jour de l'AG. Elle doit être motivée.

La demande de révocation doit être introduite par un ou plusieurs mouvement(s) membre(s) effectif(s) de la CGJL ou par le président de la CGJL. La demande doit être motivée.

La demande de révocation du président du BE de la CGJL doit être introduite par au moins un quart des mouvements membres effectifs de la CGJL ou par un tiers des membres du BE. Dans les deux cas, ces membres doivent appartenir au moins à trois des quatre groupes qui constituent la CGJL et le BE. La demande doit être motivée.

**Art. 30. Révocation d'un délégué au sein du BE.** Le BE peut demander à un mouvement membre du BE de remplacer obligatoirement son délégué, personne physique, par une majorité des deux tiers des voix émises. La révocation doit être inscrite sur l'ordre du jour de la réunion du BE. Elle doit être motivée.

La demande de révocation doit être introduite par un ou plusieurs mouvement(s) membre(s) du BE ou par le président du BE. La demande doit être motivée.

**Art. 31. Convocation, Ordre du jour et Fréquence des réunions du BE.** Le BE se réunit sur convocation écrite du président aussi souvent que les besoins et intérêts de la CGJL l'exigent. Il se réunit au moins dix fois par an.

Le président est obligé de convoquer une réunion du BE sur demande d'au moins deux tiers des membres du BE.

La convocation doit stipuler l'heure, le lieu et la date où la réunion se tient et elle doit être accompagnée d'un ordre du jour précis qui doit être respecté. L'ordre du jour est fixé par le président et le secrétaire général.

La convocation doit parvenir à tous les membres du BE au moins trois jours ouvrables avant la réunion.

**Art. 32. Quorum au BE.** Le BE ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié plus un de ses membres est présent.

Si suite à une deuxième convocation écrite de ses membres sur le même sujet, le quorum requis n'est pas atteint, il délibère à la simple majorité des membres présents. Cet article 32 des présents statuts doit figurer sur la deuxième convocation.

**Art. 33. Modalités de votation au sein du BE.** Chaque membre du BE dispose d'une seule voix. Chaque membre du BE peut par le moyen d'une procuration écrite se faire représenter à l'AG par un autre membre du BE. Aucun membre n'a le droit d'être porteur de plus d'une procuration.

Lors des votes, les abstentions, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, sauf les exceptions expressément prévues par les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un membre du BE, le BE peut procéder à un vote à bulletin secret.

**Art. 34. Rapports des réunions du BE.** La rédaction d'un rapport est obligatoire pour chaque réunion du BE. Ce rapport doit surtout préciser les présences, les absences excusées et non-excusées ainsi que les décisions et le travail accompli lors de la réunion. Ce rapport est à adopter par le BE lors de la prochaine réunion en premier lieu.

La responsabilité du rapport incombe au secrétaire général du BE.

## B. L'Assemblée générale

**Art. 35. Mission de l'AG.** L'AG est l'organe de décision suprême de la CGJL.

**Art. 36. Compétences de l'AG.** L'AG exerce tous les pouvoirs que les présents statuts et la loi lui confère expressément, dont notamment:

- La modification des statuts;
- La nomination et la révocation des membres du BE;
- L'approbation des budgets et des comptes;
- La dissolution de l'association.

**Art. 37. Composition de l'AG.** L'ensemble des membres effectifs participent à l'AG avec droit de vote. Les membres observateurs y participent avec droit de parole.

**Art. 38. Convocation et Fréquence des séances de l'AG.** L'AG se réunit sur convocation écrite du BE. Le BE est obligé de convoquer une AG sur demande d'au moins un cinquième des membres effectifs.

Une AG annuelle doit être réunie avant la fin du mois de mars.

La convocation doit stipuler l'heure, le lieu et la date de la séance de l'AG et doit être accompagnée d'un ordre du jour. Elle doit parvenir à tous les membres au moins trente jours à l'avance.

**Art. 39. Ordre du jour de l'AG.** L'ordre du jour est fixé par le BE. Il comprend obligatoirement:

- L'appel des membres présents et la vérification des mandats
- La constitution d'un bureau de l'AG
- La constitution d'un bureau de vote le cas échéant

- L'adoption de l'ordre du jour
- La présentation des rapports d'activité et du bilan financier
- Le rapport des réviseurs de caisse
- La décharge à donner aux membres du BE
- La fixation des cotisations
- L'élection du président et des membres du BE le cas échéant
- La présentation et le vote des résolutions
- Discussion libre

Chaque membre effectif peut demander la modification de l'ordre du jour au BE. Une modification de l'ordre du jour peut être apportée par le BE avant l'adoption de l'ordre du jour par l'AG.

**Art. 40. Bureau de l'AG.** L'AG est présidée par un bureau de trois personnes qui veille au bon déroulement des travaux. Ce bureau est composé d'un président et de deux adjoints, qui sont désignés par le président de la CGJL ou son remplaçant et approuvés par l'AG.

**Art. 41. Bureau de vote de l'AG.** Un bureau de vote d'au moins trois personnes est établi lors de chaque élection. Les membres de ce Bureau sont désignés sur proposition du président du bureau de l'AG et approuvés par l'AG.

**Art. 42. Des documents à soumettre obligatoirement à l'AG annuelle.** Le secrétaire doit déposer son rapport d'activité au plus tard quatorze jours avant ladite AG.

Le bilan, le compte de profits et pertes doivent être déposés à partir de cette date au siège social de la CGJL afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance.

Tous ces documents doivent être envoyés aux mouvements membres effectifs de la CGJL.

**Art. 43. Résolutions.** Tout membre effectif ou observateur de la CGJL ou le BE peut déposer par écrit un projet de résolution. Lorsque le projet est déposé par voie d'un membre, il doit être transmis au BE au moins quatorze jours avant l'AG.

Le BE le transmet au moins cinq jours avant l'AG à tous les mouvements membres.

**Art. 44. Amendements aux résolutions.** Tout membre effectif ou observateur de la CGJL ou le BE peut soumettre des amendements par écrit. Les amendements peuvent être déposés à l'AG jusqu'au début de la séance.

Avant le vote, l'auteur de l'amendement a toujours le droit de prendre la parole pour exposer ses motivations.

Au cours de la séance de l'AG, la personne qui préside l'assemblée peut soumettre au vote des amendements sur base des interventions prononcées lors des discussions sur les résolutions. La bonne information des votants sur le sens et le contenu des amendements proposés doit cependant être assurée préalablement au vote.

**Art. 45. Publicité des résolutions adoptées.** Toutes les résolutions adoptées lors de l'AG sont envoyées par voie postale simple à tous les membres ainsi qu'à toute tierce personne intéressée qui en fait la demande expresse.

En outre, les résolutions restent accessibles et peuvent être consultées au siège social de la CGJL par toute personne intéressée.

**Art. 46. Quorum à l'AG.** Sauf pour les cas expressément prévus par la loi ou les présents statuts, l'AG décide de toutes les questions fixés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 47. Modalités de votation à l'AG.** Chaque mouvement membre effectif a droit à une voix lors de l'AG, pour autant qu'il ait payé sa cotisation pour l'année sociale passée.

Chaque mouvement membre effectif peut par le moyen d'une procuration écrite se faire représenter à l'AG par un autre mouvement membre effectif. Aucun membre effectif n'a le droit d'être porteur de plus d'une procuration.

Lors des votes, les abstentions, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, sauf les exceptions expressément prévues par la loi ou par les présents statuts.

En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un membre effectif de la CGJL, l'AG peut procéder à un vote à bulletin secret.

Les nominations des membres du bureau de l'AG et du bureau de vote, le cas échéant, peuvent se faire par acclamation.

**Art. 48. Modification des statuts.** La proposition d'une modification des statuts ne peut être introduite que sur décision du BE ou sur décision d'au moins un vingtième des membres effectifs de la CGJL.

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que suivant les dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée qui stipule notamment que:

- L'AG ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'AG réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

- Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

### Chapitre V. Finance

**Art. 49. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre.

À la fin de l'année, le BE arrête les comptes de l'exercice écoulé, aux fins d'approbation par l'AG annuelle, conformément aux prescriptions de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

**Art. 50. Ressources.** Les ressources de la CGJL se composent notamment:

- Des cotisations des membres;
- Des dons ou legs faits en sa faveur;
- Des subsides et subventions;
- Des intérêts et revenus quelconques.

Cette énumération n'est point limitative.

**Art. 51. Contrôle.** À la fin de chaque trimestre, le trésorier présente la situation financière au BE. Son rapport doit être paraphé par lui et le président ou celui qui le remplace, après que le BE l'ait accepté.

Les fonds et documents financiers doivent être contrôlés par deux réviseurs de caisse avant l'AG annuel. Les réviseurs de caisse y présentent leur rapport.

### Chapitre VI. Dispositions générales, Liquidation et Dissolution

**Art. 52. Coopération avec d'autres organismes.** La CGJL peut à tout moment, soit collaborer de quelque manière que ce soit, soit contribuer par des apports, souscriptions ou interventions financières à l'activité de tout organisme national, européen et/ou international qui a un objet analogue ou similaire au sien.

**Art. 53. Dissolution volontaire.** La CGJL peut être dissoute par l'AG suivant les dispositions légales.

**Art. 54. Liquidation des biens de l'association.** En cas de dissolution volontaire de la CGJL, la liquidation des biens se fait suivant les dispositions légales.

**Art. 55. Disposition légale.** Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts est régi par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2013044334/287.

(130054437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

#### **A-R Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013046561/10.

(130057042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

#### **LCE Allemagne 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.307.

#### EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046238/14.

(130056051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 134.210.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Libra SICAV-FIS*

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Libra SICAV-FIS vom 10. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2013.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013046390/23.

(130056405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013046449/11.

(130056633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 23.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 168.745.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.745 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 7 May 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1485 dated 14 June 2012 and lastly amended by a deed enacted on 26 July 2012 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2286 dated 13 September 2012.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, HGR (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 February 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. – That the 22 (twenty-two) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. -The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 224,000 (two hundred twenty-four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by HGR (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 224,000 (two hundred twenty-four thousand United States Dollars) (the “Share Premium”), out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, payable on the share premium account of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 225,000 (two hundred twenty-five thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 225,000 (two hundred twenty-five thousand United States Dollars) ( the “Contribution”).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of USD 225,000 (two hundred twenty-five thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- HGR (Gibraltar) Limited: 23 (twenty-three) shares.

The notary acts that the 23 (twenty-three) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The corporate capital is set at USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) represented by 23 (twenty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.745 (la «Société»), constituée par acte notarié de la notaire soussignée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 en date du 14 juin 2012, dernièrement modifié par un acte reçu le 26 juillet 2012 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2286 en date du 13 septembre 2012.

**A COMPARU:**

L'associé unique de la Société, HGR (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar Associé Unique», dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 22 (vingt-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 224.000 USD (deux cent vingt-quatre mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par HGR (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Approbation de la modification subséquente de le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

## 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 224.000 USD (deux cent vingt-quatre mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 100 USD (cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'ensemble correspondant à un apport total de 225.000 USD (deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire.

### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 225.000 USD (deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 225.000 USD (deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- HGR (Gibraltar) Limited: détenteur de l'intégralité des 23 (vingt-trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 23 (vingt-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains), représenté par 23 (vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2013. LAC/2013/10196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045015/182.

(130055043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Leo SICAV-FIS*

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Leo SICAV-FIS vom 10. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2013.

Für S.u.P. Leo SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013046388/23.

(130056391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Polaris Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046335/11.

(130056701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 23.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.830.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.830 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 8 May 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1560 of 21 June, 2012 and lastly amended by a deed enacted on 26 July 2012 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2268 of 12 September, 2012.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, HG (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 February 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 22 (twenty-two) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 74,000 (seventy four thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by HG (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 74,000 (seventy-four thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, payable on the share premium account of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 75,000 (seventy-five thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 75,000 (seventy-five thousand United States Dollars) (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of USD 75,000 (seventy-five thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- HG (Gibraltar) Limited: 23 (twenty three) shares.

The notary acts that the 23 (twenty three) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The corporate capital is set at USD 23,000 (twenty-three thousand United States Dollars) represented by 23 (twenty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each." »

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «HG Roosevelt (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.830 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par le notaire instrumentant, le 8 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1560 du 21 juin 2012, dernièrement modifié par un acte reçu le 26 juillet 2012 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2268 du 12 septembre 2012.

**A COMPARU:**

L'associé unique de la Société, HG (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar Associé Unique», dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 22 (vingt deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt deux mille Dollars Américains) à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 74.000 USD (soixante-quatorze mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par HGR (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) à 23.000 (vingt-trois mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 74.000 USD (soixante-quatorze mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 100 USD (cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'ensemble correspondant à un apport total de 75.000 USD (soixante-quinze mille Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 75.000 USD (soixante-quinze mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 75.000 USD (soixante-quinze mille Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- HG (Gibraltar) Limited: détenteur de l'intégralité des 23 (vingt-trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 23 (vingt-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 23.000 USD (vingt-trois mille Dollars Américains), représenté par 23 (vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

#### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2013. LAC/2013/10198. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013045013/182.

(130055058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Silverside Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 99.545.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 27. März 2013 um 11.00 Uhr*

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Geert Bosch, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 21.03.1966 in Woerden (NL), wohnhaft in NL-7943 TJ Meppel, Tauvlinder 21
- Houke Groen, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 01.12.1938 in Rotterdam (NL), wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, Rue de Münschecker
- Marchje W. Koster-Kwakernaak, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), beruflich wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2019 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2013046429/23.

(130056571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**IPG Prime Logistics B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046197/11.

(130056691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**first-proof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8039 Strassen, 32, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 101.364.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée FIRST-PROOF SARL (RCS B101364) avec siège social à L-8039 Strassen, 32, rue des Prés, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 3 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Stéphanie STAROWICZ»  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013048366/20.

(130059301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 20 mars 2013 l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Bert Seerden, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Abdelhakim Chagaar, née le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Giuseppe Di Modica, née le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Harald Thul, née le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013048133/23.

(130058244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**Rasmala Palestine Equity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.754.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RASMALA PALESTINE EQUITY FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013048132/12.

(130058395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

*Ratification de la cooptation d'un administrateur et remplacement d'un administrateur représentant la délégation du personnel*

L'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2013 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 février 2013, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Madame Valérie Massin, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Madame Evie Roos, démissionnaire, pour achever le mandat de cette dernière qui viendra à expiration à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

L'Assemblée générale ordinaire a également pris acte de la démission de Monsieur Bruno Graziano, représentant du personnel. Monsieur Michel Cougouille, avec adresse professionnelle au boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Al-

zette, suppléant de Monsieur Michel Graziano, achèvera le mandat de ce dernier qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048391/19.

(130059392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Qatar Holding Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.468.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2700 du 5 novembre 2008.
- Statuts modifiés en dernier lieu par devant le même notaire, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2705 du 6 novembre 2008.

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 19 mars 2013 que deux nouveaux administrateurs ont été nommés et ceci pour une période de 3 ans, à savoir

- Monsieur Omer Abdulaziz H.A. Al-Marwani, né le 11 novembre 1974 à Doha (Qatar), demeurant à House n°7, Al Rabee Street, Al Wakra City (Qatar);
- Monsieur Mohammad Ali Ridzwan Bin Yusof, né le 29 décembre 1974 à Kualalumpur (Malaisie), demeurant à 807 n° 6 La Croisette (PA-04), Porto Arabia-Doha (Qatar)

Il n'y a pas d'autres informations disponibles en ce qui concerne les adresses.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

*Pour la société Qatar Holding Luxembourg S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013048119/21.

(130058952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 20 mars 2013 l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Bert Seerden, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Abdelhakim Chagaar, née le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Giuseppe Di Modica, née le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Harald Thul, née le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Stijn Cuits

*Mandataire*

Référence de publication: 2013048134/23.

(130058222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**"Kuggor", Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048365/10.

(130059660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Rom7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 10 avril 2013, Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Mr Olivier LECLIPTEUR, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale annuelle tenue le 10 avril 2013, le mandat des Administrateurs, Mesdames Caroline FELTEN et Viviane HENGEL ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A. étant échus, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

*Pour: Rom7 S.A.*

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013048345/21.

(130058500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

---

**European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.318.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Retail Venture II S.A.*

Référence de publication: 2013048565/10.

(130059505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 746.197.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 171.394.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013*

En date du 20 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Damaso, en tant que gérant de classe B, avec effet au 4 mars 2013.

Depuis le 4 mars 2013, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur James Winthrift Roebuck

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez

*Gérants de classe B:*

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe Van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Equifax Luxembourg (Nr. 3) Sàrl

Référence de publication: 2013048560/23.

(130059027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 944.100,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 151.548.

---

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013*

En date du 20 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Angela Damaso, en tant que gérant de classe B, avec effet au 4 mars 2013.

Depuis le 4 mars 2013, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur James Winthrift Roebuck; et

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez.

*Gérants de classe B:*

Monsieur Faruk Durusu;

Monsieur Philippe Van den Avenne; et

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Equifax Luxembourg (Nr. 4) Sàrl

Equifax Americas B.V.

Référence de publication: 2013048558/24.

(130059025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.621.

---

*Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 15 avril 2013*

En date du 15 avril 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'eau 1449 Luxembourg, au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Mr. Sébastien Gravière, Mr. Michael Zianveni, Mr. Jean-Yves Nicolas et Mr. Marc Koeune de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 15 avril 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 15 avril 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1<sup>er</sup> Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.AR.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 avril 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 avril 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

DINAS INVEST & FINANCE CORP S.A.

Référence de publication: 2013048539/30.

(130059191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**ECAT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3583 Dudelange, 27, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.987.

L'an deux mille treize, le neuf avril,

Les associés de la société à responsabilité limitée ECAT SARL - RCB N° 0153987 – 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales

*Première résolution:*

Monsieur RANJBAR GIGSARI Behrooz – Degree of Industrial Managment – né le 7 mai 1981 à Tehran (IRAN) – demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

cède ses 25 parts sociales à:

Monsieur Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem – Master in Electrical Engineer – né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) – demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Monsieur MEHBOD Mohammad – professeur d'Université – né le 14 octobre 1943 à SHIRAZ (IRAN) – demeurant 13 Remience B-6640 VAUX-SUR-SURE est nommé gérant administratif

Cède ses 10 parts sociales à:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem – Master in Electrical Engineer – né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) – demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Monsieur MARINO Walter – Master in Electrical Engineer – né à VENTIMIGLI (Italie) le 16 janvier 1971 - demeurant Latte Via Anacleto Hughes, 42.

Cède ses 10 parts sociales à:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem – Master in Electrical Engineer – né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) – demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Monsieur RANJBAR KIKASARI Babak – Telecommunication Enginner, - né à TEHRAN le 22 mars 1973 – demeurant à TEHRAN (IRAN) – Saadat Abad Avenue Fereshteh Tower Résidence – N° 21

Cède ses 25 parts sociales à:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem – Master in Electrical Engineer – né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) – demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 09.04.2013.

RANJBAR GIGSARI Abolghasem / M. RANJBAR GIGSARI Behrooz /  
M. MEHBOD Mohammad / MARINO Walter /RANJBAR KIKASARI Babak.

Référence de publication: 2013048567/36.

(130059104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Fintech Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.702.815,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.249.

I. Par résolutions signées en date du 3 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 15 avril 2013;

2. nomination de Matthijs Bogers avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 15 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

II. Par résolutions circulaires en date du 29 mars 2013, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048590/18.

(130059074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Expedition Worldwild S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 161.217.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2013.

*Pour: EXPEDITION WORLDWILD S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013048587/15.

(130059854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**FastFrate Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 134.725.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013048589/12.

(130059610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**AxoGlia Therapeutics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1316 Luxembourg, 2A, rue des Carrières.  
R.C.S. Luxembourg B 114.310.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048403/9.

(130059831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Arawak Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.825.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme ARAWAK INVESTMENTS SA, (RCS B136825), dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, a été dénoncé en date du 22 mars 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 3 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Me Stéphanie STAROWICZ»

Le liquidateur

Référence de publication: 2013048428/18.

(130059304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**ALUBRA S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 139.311.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2013*

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

- den Gesellschaftssitz von L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2, nach L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 1, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 15. April 2013.

Für ALUBRA S.à r.l. Luxembourg

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013048418/15.

(130059088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Aljo Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.084.

—  
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048416/14.

(130059309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**LU-CIX Management, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue A. Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg C 86.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de LU-CIX Management du 26 juin 2012:*

Il résulte du Conseil d'Administration de LU-CIX Management en date du 26 juin 2012 l'élection de nouvelles personnes autorisées à gérer et administrer LU-CIX Management comme suit:

Conseil d'Administration du Groupement:

Après le vote de chaque membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration prend note qu'est élu en tant que président du conseil d'administration du Groupement:

- LuxConnect S.A. représentée par M. Edouard Wangen

Cette nomination est active à compter du 26 juin 2012 et pour une durée identique à celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Après le vote de chaque membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration prend note que sont élues en tant que vice-président(s) du conseil d'administration du Groupement:

- Inexio Informationstechnologie und Telekommunikation KGaA représentée par M. David ZIMMER

et

- Entreprise des Postes & Télécommunications représentée par M. Jean-Marie SPAUS

Ces personnes ont été élues compter du 26 juin 2012 et pour une durée identique à celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration.

Signature

*Le président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013047661/25.

(130057406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**LMZ Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 350, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 94.113.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 3 avril 2013*

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 avril 2013, il a été décidé de:

1. réélire en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2017 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Madame Zivana KRUSIC, résidant professionnellement au 7, Kettengaas, L-5680 Dalheim;
- Madame Laetitia CHARAUX, résidant professionnellement au 7, Kettengaas, L-5680 Dalheim;
- Monsieur Robert GONZALEZ, résidant professionnellement au 801 International Parkway, Suite 5086, Lake Mary, FL 32746, Florida, Etats Unis d'Amérique;

2. De révoquer la société Mazars S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société.

3. d'élire Madame Elisabeth BUSSING, résidante au 7, Kettengaas, L-5680 Dalheim, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2017 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

*Pour la Société*

LMZ Entertainment S.A.

Signature

Référence de publication: 2013047663/25.

(130057671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.511.

—  
L'adresse professionnelle d'Elisabeth Backes et de Martina Boesen, membres du Conseil d'Administration de la société, est transférée au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013047605/12.

(130058056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**Garibaldi GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.785.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 05 avril 2013*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Charles Baughn en tant que gérant B de la Société à partir du 05 avril 2013;

- De nommer:

\* Monsieur Andreas Schreurs, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 05 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013047311/17.

(130057781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

**Peak Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.493.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013046329/14.

(130056376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Pacuka S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 12, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg E 5.047.

STATUTS

L'an deux mille treize le 08 Mars 2013

se sont réunis:

- 1) Monsieur PACUKA Omer, né le 29 janvier 1984 à Sarajevo, demeurant à 17 rue de Hollerich, L- 1741 Luxembourg;
  - 2) Monsieur PACUKA Kenan, né le 1 octobre 1978 à Sarajevo, demeurant à 12 rue Michel Lentz, L-9161 Ingeldorf;
- afin de dresser un acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

**I. Objet - Dénomination - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir exclusivement pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «PACUKA S.C.I.»

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

**Art. 4.** Le siège social est à Ingeldorf. Il pourra être transféré à toute autre localité du Grand-Duché par simple décision de l'Assemblée générale.

**II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur PACUKA Omer .....	50
- Monsieur PACUKA Kenan .....	50
Total: cent parts d'intérêt .....	100

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les associés devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### III. Administration de la société

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée des associés à la majorité des parts d'intérêt.

**Art. 11.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les associés peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leur lieu et place.

### IV. Assemblée générale et Année sociale

**Art. 12.** Les associés se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des associés.

**Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

**Art. 14.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix. Les décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés. Toutefois, les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité

En cas de division de la propriété des parts d'intérêt entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille treize.

### V. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des associés dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire. Toutefois, la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire si un sociétaire le souhaite.

### VI. Dispositions générales

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité des parts d'intérêts, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à deux (2).

Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Monsieur PACUKA Orner

Monsieur PACUKA Kenan

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe des deux administrateurs.

2) Le siège de la société est établi à L-9161, 12 rue Michel Lentz, à Ingeldorf

Fait à Luxembourg en trois exemplaires, le 08 Mars 2013.

PACUKA Omer / PACUKA Kenan.

Référence de publication: 2013044768/94.

(130054074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**L&C LuxHoldCo Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.412.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046218/14.

(130056047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**achoo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9669 Mecher, 12, Denkert.

R.C.S. Luxembourg B 164.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013046557/14.

(130057008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.181.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 11 avril 2013*

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") du 11 avril 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 28 mars 2013;
- L'Associé Unique accorde pleine et entière décharge au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat;
- L'Associé Unique approuve les comptes à la liquidation arrêtés au 25 mars 2013;
- L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société à la date des présentes résolutions et confirme que la Société cesse d'exister à partir de la date de ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans dans les locaux de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (ou à toute autre adresse que Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. pourrait occuper) [...].

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour la Société*

CODELUX S.A. / Kohnen Thierry

Signature / -

*Un mandataire / Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2013048861/26.

(130059362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Patrinvest, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048862/10.

(130059504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Self-Service Supermarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 36.265.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Manuel DA SILVA PEREIRA, gérant, né à Terras de Bourro (Portugal), le 4 janvier 1952, demeurant à L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée SELF-SERVICE SUPERMARKET S.à r.l. avec siège social à L-3617 Kayl, 46, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 36 265 a été constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg en date du 14 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 314 du 16 août 1991.

- Son capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, représenté par cent (100) parts.

- Le comparant est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Da Silva Pereira et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2013. Relation EAC/2013/4775. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013048926/44.

(130059579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**SCP I Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.190.

En date du 4 avril 2013:

- l'associé SC CFL, L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 5.700 parts sociales à CFL Holdings, L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands qui les acquiert;

- l'associé SCPV CFL, L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 6.134 parts sociales à CFL Holdings, L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands qui les acquiert;

- l'associé Searchlight/SIP Holdco SPV IV (CFL), L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 666 parts sociales à CFL Holdings, L.P., avec siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique de la Société, CFL Holdings, L.P., détient 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013048923/21.

(130059153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Saturno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.951.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean- Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Madame ERK Sophie, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SATURNO S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur

Référence de publication: 2013048922/17.

(130059609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Mainbeach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 113.929.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 mars 2013 que:

Madame Valérie WESQUY a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né le 20 février 1981 à Lecce et domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommé administrateur.

Monsieur Cristian CORDELLA a repris le mandat de son prédécesseur.

Suite à un changement d'adresse Monsieur Vincent WILLEMS est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048783/16.

(130059635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Look S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.169.

---

L'an deux mille treize, le cinq avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. - Mikael ESTEVES GONCALVES, employé privé, né à Luxembourg, le 11 septembre 1984, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.

2. - Fabio ESTEVES GONCALVES, employé privé, né à Luxembourg, le 11 septembre 1984, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.

seuls associés de la société à responsabilité limitée LOOK S.à r.l. avec siège social à L-3650 Kayl, 30, Grand-Rue, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 170 169, constituée suivant acte du notaire Karine REUTER de Pétange du 5 juillet 2012, publié au publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2031 du 16 août 2012.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils transfèrent le siège social de Kayl à Dudelange.

*Deuxième résolution*

Ils modifient le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange."

*Troisième résolution*

Ils fixent l'adresse de la Société à L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande Duchesse Charlot te.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Esteves Gonçalves, Esteves Gonçalves et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2013. Relation EAC/2013/4806. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013048759/39.

(130059578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Palco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.036.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2013.

Pour: PALCO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013048857/15.

(130059340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent FORGET, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe), S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital risque (SICAR) adopting the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 128 on 7 February 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.634 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 22 February 2013, not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 7 March 2013, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred nineteen million one hundred twenty thousand two hundred euro (EUR 119,120,200.-) divided into one million one hundred ninety one thousand two hundred one (1,191,201.-) Class A shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 7 March 2013 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of twenty seven million nine hundred fifty six thousand seven hundred euro (EUR 27,956,700) by the creation of two hundred seventy nine thousand five hundred sixty seven (279,567) new Class A Shares of the compartment named "Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR - Pegaso", each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 7 March 2013 has accepted subject to satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys the subscription of the total of two hundred seventy nine thousand five hundred sixty seven (279,567) new Class A Shares of the compartment named "Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR - Pegaso" as follows:

- Lombard International Assurance S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37604: 8,026 Class A Shares.

- Cardif Assurance Vie, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 1, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number R.C.S. Paris 732.028.154: 29,844 Class A Shares.

- Dafopin One S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-77.978: 16,052 Class A Shares.

- FEI Caixagest Private Equity, an investment fund incorporated in accordance with and governed by the laws of Portugal, with registered office at Avenida Joao XXI, 63 Piso 2, 100-300 Lisboa, Portugal, registered with the Trade Register under number 00129: 11,937 Class A Shares.

- Mrs Isa POLA, an Italian citizen residing at 6 Via Frassoni - Finale Emilia (Mo), Italy: 2,984 Class A Shares.

- Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-123.633: 47,833 Class A Shares.

- Lodina Comercio, Gestao e Servicos LDA, a company governed by the laws of Portugal, having its registered office at Avenida Arriaga, 30-1, Sala ASE, P-9000 Funchal (Madeira), Portugal, registered with the Trade Register under number 511142641: 8,026 Class A Shares.

- Mediobanca S.p.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Italy, with registered office at Piazzetta Cuccia, 1 -20121 Milano, registered with the Milan Register of Commerce and Companies under number 343508: 16,052 Class A Shares.

- Private Equity International S.A., a società anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-85.227: 39,328 Class A Shares.

- Pyxis Investment Strategies LLP, a Limited Liability Partnership incorporated with and governed by the laws of England, with registered office at 42, Portman Road, RG30 1EA Reading, England, registered with the Trade Register under number 0C309506: 5,968 Class A Shares.

- Sanba II Investment Company, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands with registered office at c/o M&C Corporate Services P.O. Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Cayman Islands, registered with the Registrar of companies under number 144610: 22,681 Class A Shares.

- St Klemens Privatstiftung, a foundation incorporated with and governed by the laws of Austria, with registered office at Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Austria, registered with the Trade Register under number 130349s: 1,790 Class A Shares.

- Swiss Life Asset Management (France), a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 86, boulevard Haussmann, F-75380 Paris Cedex 08 France, registered with the Trade Register of Paris under number R.C.S. Paris 344.677.885: 8,356 Class A Shares.

- Tetral S.A, a company incorporated with and governed by the laws of Switzerland, with registered office at 70 Avenue Général Guisan, 1009 Pully, Switzerland, registered with the Trade Register under number CH-550-1000845-3: 48,157 Class A Shares.

- Quintofin S.p.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Italy with registered office at Via Bricherasio 7, I-10128 Torino, registered with the Register of Commerce and Companies of Torino under number 08981560017: 11,937 Class A Shares.

- Mr Walter Scherb, an individual, residing at Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Austria: 596 Class A Shares.

V. That all these new Class A shares of the compartment named "Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR - Pegaso" have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 7 March 2013, so that the total amount of twenty seven million nine hundred fifty six thousand seven hundred euro (EUR 27,956,700) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 7 March 2013, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred forty seven million seventy six thousand nine hundred euro (EUR 147,076,900.-) divided into one million four hundred and seventy thousand seven hundred and sixty-eight (1,470,768.-) Class A ordinary shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) which shall be held by the general partner (associé commandite) in representation of its unlimited partnership interest."

#### Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital risque (SICAR) adoptant la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 128 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 22 février 2013, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 7 mars 2013, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietw" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent dix neuf millions cent vingt mille deux cents euros (EUR 119.120.200) divisé en un million cent quatre vingt onze mille deux cent une (1.191.201) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 7 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt sept millions neuf cent cinquante six mille sept cents euros (EUR 27.956.700) par la création et l'émission de deux cent soixante dix neuf mille cinq cent soixante sept (279.567) nouvelles Actions de Catégorie A du compartiment dénommé "Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR - Pegaso" d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 7 mars 2013, accepté, sous réserve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des deux cent soixante dix neuf mille cinq cent soixante sept (279.567) nouvelles actions de Catégorie A du compartiment dénommé "Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR - Pegaso" comme suit:

- Lombard International Assurance S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37604: 8.026 Actions de Catégorie A.

- Cardif Assurance Vie, une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit français ayant son siège social au 1, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 732.028.154: 29.844 Actions de Catégorie A.

- Dafopin One S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.978: 16.052 Actions de Catégorie A.

- FEI Caixagest Private Equity, un fond d'investissement constitué en conformité avec et régi par le droit portugais, ayant son siège social au Avenida Joao XXI, 63 Piso 2, 100-300 Lisbonne, Portugal, inscrit au Registre de Commerce sous le numéro 00129: 11.937 Actions de Catégorie A.

- Madame Isa POLA, une personne physique, demeurant 6 Via Frassoni, Finale Emilia (Mo), Italie: 2.984 Actions de Catégorie A.

- Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A. (anciennement Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A.) une société en commandite par actions constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.633: 47.833 Actions de Catégorie A.

- Lodina Comercio, Gestao e Servicos LDA, une société constituée en conformité avec et régie par le droit portugais, ayant son siège social Avenida Arriaga, 30-1, Sala A-SE, P-9000 Funchal (Madeira), Portugal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 511142641: 8.026 Actions de Catégorie A.

- Mediobanca S.p.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit italien, ayant son siège social Piazzetta Cuccia n°1, I-20121 Milan, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 343508: 16.052 Actions de Catégorie A.

- Private Equity International S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-85.227: 39.328 Actions de Catégorie A.

- Pyxis Investment Strategies LLP, une société constituée en conformité avec et régie par le droit anglais, ayant son siège social au 42, Portman Road, RG30 1EA Reading, Angleterre, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 0C309506: 5.968 Actions de Catégorie A.

- Sanba II Investment Company, une société constituée en conformité avec et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Iles Cayman, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 144610: 22.681 Actions de Catégorie A.

- St Klemens Privatstiftung, une fondation constituée en conformité avec et régie par le droit autrichien, ayant son siège social au Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Autriche, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 130349s: 1.790 Actions de Catégorie A.

- Swiss Life Asset Management (France), une société constituée en conformité avec et régie par le droit français, ayant son siège social au 86, boulevard Haussmann, F-75380 Paris Cedex 08 France, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 344.677.885: 8.356 Actions de Catégorie A.

- Tetral S.A, une société constituée en conformité avec et régie par le droit suisse, ayant son siège social au 70 Avenue Général Guisan, 1009 Pully, Suisse, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro CH-550-1000845-3: 48.157 Actions de Catégorie A.

- Quintofin S.p.A., une société constituée en conformité avec et régie par le droit italien, ayant son siège social Via Bricherasio n° 7, I-10128 Turin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin sous le numéro 08981560017: 11.937 Actions de Catégorie A.

- Monsieur Walter Scherb, une personne physique, demeurant au Fiedlerstrasse 10 A, 4041 Linz, Autriche, né le 9 avril 1965, à Linz, Autriche: 596 Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A du compartiment dénommé "Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR - Pegaso" ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 7 mars 2013, de sorte que la somme de vingt sept millions neuf cent cinquante six mille sept cents euros (EUR 27.956.700) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social susmentionnées avec effet au 7 mars 2013, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante sept millions soixante seize mille neuf cents euros (EUR 147.076.900) divisé en un million quatre cent soixante-dix mille sept cent soixante-huit (1.470.768) Actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

#### Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11064. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045301/228.

(130054613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**S.Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.218.

L'an deux mille treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Erny Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires détenant l'intégralité du capital social de la société dénommée «S.INVEST S.A., SPF», une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial régie par les lois de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174.218 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 466 du 26 février 2013, et dont les statuts ont été modifiés en date du 8 février 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée, avec la liste de présence, au susdit acte du 8 février 2013 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 février 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013, Relation: LAC/2013/6131, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 18 février 2013 sous la référence L130029033.

En effet, à la première résolution, la date d'effet relatif à l'abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial a été erronément indiquée comme suit:

«d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");»

alors qu'il aurait fallu indiquer:

«d'abandonner, avec effet à la date de constitution, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");»

Le comparant déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé Schmitz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12627. Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043987/42.

(130053179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.